

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation en 2012-2013 :

Titulaire du poste OUI NON

Je souhaite participer au mouvement 2013

Je ne participerai pas au mouvement 2013

!/ Pour les enseignants affectés dans les écoles concernées par le passage à 4.5 jours, les quotités seront revues ultérieurement.

J'ai l'honneur de solliciter pour l'année scolaire 2013-2014

Le bénéfice d'un temps partiel

Sur AUTORISATION

Hebdomadaire

50 %

75 %

50 % Annualisé

Avec surcotisation (1)

Sans surcotisation

De DROIT

Pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant les 3 ans suivant l'arrivée au foyer d'un enfant adopté. Cette période est prise en compte gratuitement pour la liquidation de la retraite pour l'enfant ouvrant droit, (préciser sa date de naissance ou d'adoption :)

Hebdomadaire

50 %

75 %

50 % Annualisé (remplir obligatoirement la rubrique ci-dessous)

Si fin de droit au cours de l'année scolaire préciser (date anniversaire des 3 ans de l'enfant) :

Maintien à temps partiel (même quotité)

Reprise à temps complet

Pour donner des soins au conjoint, enfant à charge ou ascendant

Avec surcotisation (1)

Sans surcotisation

Hebdomadaire

50 %

75 %

50 % Annualisé

Reprise des fonctions à TEMPS COMPLET à la rentrée 2013

TEMPS PARTIEL ANNUALISE 50 %

Je travaillerai la 1^{ère} période de l'année (travail de septembre 2013 à fin janvier 2014)

Si l'organisation du mi temps annualisé s'avère impossible, je demande

Un 50 % hebdomadaire

J'annule ma demande de temps partiel

(1) Je suis informé(e) que le temps partiel sur autorisation ou de droit pour donner des soins peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnes handicapées) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation. En cochant cette case, je m'engage à acquitter cette surcotisation.

Date et signature de l'intéressé(e)